



CONCOURS PME EN LUMIÈRE 2021

Le concours en bref

Le concours PME en lumière AQT vise à souligner et à reconnaître les succès des sociétés du secteur québécois des technologies en matière de croissance et commercialisation. Moteur important de l'économie québécoise, les PME technos connaissent de formidables succès, qui ne sont pas toujours reconnus à leur juste valeur puisque plusieurs d'entre elles œuvrent souvent dans des créneaux spécialisés, ou encore sur la scène internationale.

Ce prix récompense les entreprises qui se démarquent par leur **capacité d'innovation et de commercialisation**, appuyant ainsi leur **croissance** et leur **pérennité**. Leur expertise doit permettre d'accroître la valeur de l'organisation en donnant lieu à une réussite avérée sur un ou plusieurs de ces plans ; revenus, ouverture de nouveaux marchés, exportation, accroissement de la clientèle, création d'emplois, efforts de R&D débouchant sur des occasions commerciales, et l'accroissement de l'effectif.

L'AQT, les partenaires du concours et le comité évaluateur du prix souhaitent, à travers cette reconnaissance, récompenser les entreprises qui contribuent de façon significative au développement économique du secteur à travers la valorisation de son image de marque.

Modalités 2021

La crise sanitaire qui a débuté en mars 2020 a accéléré le développement et la transformation numérique des entreprises de toutes les industries avec un impact durable au-delà de la COVID-19. Les PME des technologies ont joué un rôle crucial pour maintenir la société fonctionnelle en aidant les firmes de tous les secteurs industriels à maintenir leurs opérations et à se lancer pleinement dans le numérique pour s'adapter à une nouvelle réalité mondiale.

L'édition 2021 du concours PME en lumière de l'AQT vise à reconnaître **les PME techno-numériques québécoises qui se sont démarquées dans la dernière année par leur apport technologique à la transformation numérique d'entreprises d'ici**. Non seulement par la numérisation des outils pour leur permettre de demeurer fonctionnelle, mais aura aussi contribué à acquérir de nouveaux clients, augmenter leurs ventes, implanter de nouveaux modèles d'affaires innovateurs.

Toutes les entreprises sont évaluées en fonction de leur taille, de leur secteur d'activité, du marché qu'elles occupent et en fonction de leur capacité de croissance future.

Admissibilité

Est admissible au prix toute organisation :

- Faisant partie du secteur privé, public et ayant son siège social au Québec ;
- Qui crée et/ou commercialise des produits ou des services directement liés aux technologies ;
- Qui est catégorisée comme petite ou moyenne entreprise (moins de 500 employés) ;
- Qui est membre en règle de l'AQT ;
- N'ayant pas été élue la PME en lumière de l'année dans les 5 dernières années ;



Engagements

Les entreprises lauréates doivent s'engager à :

- Inscrire au moins deux représentants au GALA dîner virtuel PME en lumière;
- Participer au tournage d'une vidéo promotionnelle de leur entreprise et de son prix de reconnaissance
- Fournir un texte descriptif de 500 mots décrivant l'entreprise, ainsi qu'une version courte en 250 caractères, en plus de fournir le logo de la compagnie en format EPS ou AI ;
- Mentionner sa nomination via ses réseaux sociaux ou autres outils de communication ;
- Faire la promotion de leur candidature pendant la période de vote en ligne.

Processus de sélection

Deux modalités de candidatures seront acceptées pour l'année 2021 :

- Les entreprises intéressées peuvent compléter et faire parvenir le formulaire de candidature à l'adresse concours@aqt.ca, et ce au plus tard le 30 septembre 2021.
- Les membres et la direction AQT peuvent suggérer des entreprises potentielles pour participer au concours. Toutes les entreprises proposées seront contactées par le service aux membres de l'AQT pour autoriser leur participation et remplir le formulaire de candidature.

En se basant sur les dossiers recueillis et leur analyse^[1], un comité évaluateur indépendant composé de représentants chevronnés des affaires et des technologies sélectionnera les PME finalistes qui se sont démarquées dans l'année en cours.

La détermination du nombre de lauréates est laissée à l'entière discrétion du comité évaluateur. Toutes les entreprises finalistes PME en lumière de l'année 2021 deviennent automatiquement finalistes au grand prix « **PME EN LUMIÈRE 2021** ». L'entreprise qui remportera le prix de la « **PME TECHNO DE L'ANNÉE 2021** » sera révélée lors d'un gala sous forme de dîner virtuel prévu en décembre 2021. Le pointage final servant à décerner le grand prix sera pondéré en trois volets : par des données chiffrées et objectives (20 points) établies par l'AQT, par la voix d'un jury indépendant (50 points), ainsi que par le vote grand public en ligne (30 points).

DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION

Les données chiffrées fournies par l'AQT pour une pondération de **20 points**, ainsi que **20 points déterminés** par le jury suite à l'analyse de la clarté de l'offre et d'image projetée- disponibles sur le site web et les réseaux sociaux des entreprises- servent à déterminer les entreprises finalistes avec une première pondération de **40 points au maximum** par entreprise.

Par la suite, à partir d'une entrevue avec les finalistes, les membres du jury accordent un potentiel de **30 points** de la note finale, selon la grille de pondération qui leur est fournie. Cette note demeurera secrète et s'ajoutera au total des votes grand public en ligne. Ce vote sera comptabilisé et comptera pour les derniers **30 points** de la note finale de chaque entreprise. L'entreprise qui obtiendra le plus haut pointage, sera élue la **PME TECHNO de l'année 2021**.

DONNÉES CHIFFRÉES (20 points)

^[1] Les dossiers pour appréciation du comité seront basés sur les données de l'entreprise sur leur profil AQT, leur site web, vidéos corporatifs, sur les médias traditionnels et sociaux (données Eureka, Google Alertes, CNW, Marketwire et tags réseaux sociaux de l'AQT), et témoignages écrits des membres de l'AQT.

Ces critères quantifiables permettent de mesurer la contribution de l'entreprise à la force du réseau d'affaires de l'AQT, ainsi qu'à la représentativité de l'industrie dans cette période de pandémie.

Implication au sein de la communauté techno québécoise	<u>20</u>
Longévité de l'adhésion à l'AQT L'entreprise renouvelle son adhésion à l'AQT de façon assidue et est membre de l'AQT depuis plusieurs années	5
Implications via les sondages et consultations L'entreprise a répondu aux sondages permettant d'avoir des données pour les représentations politiques en nom de l'industrie	5
Participation à l'actualité de l'industrie L'entreprise fait rayonner ses communiqués et bons coups dans le bulletin ainsi que sur les réseaux sociaux de l'AQT	5
Implication dans le réseau AQT et entraide dans la dernière année: - Participation à des discussions sur les réseaux sociaux de l'AQT - Utilisation de #MembreAQT ou #TechnoduQuebec dans ses publications - Participation à des événements en ligne - Affichage du logo Techno du Québec ou 'Fier membre AQT' - Offre de webinaires pendant la pandémie	5

VOIX DU JURY (50 points)

Ce volet permet à un jury indépendant d'apprécier l'apport technologique en période de pandémie et l'excellence en matière d'image projetée et clarté de l'offre.

1.Clarté de l'offre et image projetée	<u>20</u>
1.1 De façon globale, le site Internet de l'entreprise démontre clairement son expertise envers la transformation numérique des clients. Il véhicule une image positive et engageante tout en offrant une information précise et complète.	10
1.2. L'entreprise utilise des outils et des contenus numériques pour interagir avec ses clients en français (infolettre, site web, applications mobiles, médias sociaux, blogues, livres blancs, vidéos, podcasts, publicités, chat bot, etc.).	10
ENTREVUE PAR UN MEMBRE DU JURY	<u>30</u>
2.Efforts et apport technologique à la transformation numérique des entreprises d'ici	
2.1 Augmentation du nombre des clients québécois après le début de la pandémie 2018 : XXX 2019 : XXX 2020 : XXX 2021 : XXX	10
2.2 Capacité à démontrer l'impact de votre solution /vos services chez les clients (Exemple: des témoignages clients confirmant l'apport de la solution de l'entreprise candidate à leurs succès par des gains de productivité ou autres impacts.)	10
2.3 Efforts pour l'acquisition des clients locaux (marketing numérique, communication traditionnelle, publicités, actions promotionnelles, commandites, etc.).	10

VOTE DU PUBLIC (30 points)

Le vote en ligne sera disponible pendant une durée d'une semaine précédant la tenue du gala « PME en lumière 2021 » prévu en décembre 2021. Lors du gala, ces votes seront comptabilisés et compteront pour les derniers **30 points** de la note de chaque entreprise.